

**Dossier de candidature
à la marque QUALITE TOURISME™,
pour un Office de Tourisme,
via le Référentiel Qualité
Offices de Tourisme de France®**

A adresser au plus tard
30 jours avant la date prévue pour l'audit

Ce document est lié :

- à la Procédure de fonctionnement de la marque QUALITE TOURISME™ via le Référentiel Qualité Offices de Tourisme de France®
- au Règlement d'usage de la marque QUALITE TOURISME™
- au Cahier des charges de la marque QUALITE TOURISME™

Lettre d'engagement Marque QUALITE TOURISME™ - Office de Tourisme

(Tous les champs doivent obligatoirement être complétés)

L'Office de Tourisme de :

Classement actuel de l'office de tourisme :

.....étoiles : date de l'arrêté de classement :.....

Catégorie.....: date de l'arrêté de classement :.....

Coordonnées postales :

.....
.....

Code postal : Ville :

Structure juridique :N° Siret :

Date et lieu de création (statuts actuels).....

Représenté par :

Madame / Monsieur (indiquer les prénom et nom du représentant légal de la structure) :

.....

Fonction :

.....

Sollicite l'attribution de la marque QUALITE TOURISME™ pour l'Office de Tourisme désigné ci-dessus.

Sollicite le renouvellement de l'attribution de la marque QUALITE TOURISME™ pour l'Office de Tourisme désigné ci-dessus.

De plus,

Je déclare connaître et m'engage à respecter la procédure de fonctionnement de la marque QUALITE TOURISME™ pour les Offices de Tourisme.

Je m'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'attribution de la marque QUALITE TOURISME™.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions du Règlement d'usage et du Cahier des charges de la marque QUALITE TOURISME™ en vigueur à la date de la candidature à la marque et souhaite qu'Offices de Tourisme de France® - Fédération Nationale organise les conditions d'obtention de la marque QUALITE TOURISME™.

Fait à :

Le :

Signature :

Désignation du responsable qualité de l'Office de Tourisme

Le directeur ou le responsable de l'Office de Tourisme, ne peut pas être le responsable qualité, sauf pour une structure employant 3 Equivalents Temps Plein au maximum.

L'Office de Tourisme de :

Représenté par :

Madame / Monsieur (indiquer les prénom et nom du représentant légal de la structure) :

.....

Fonction :

.....

Coordonnées du représentant légal de la structure :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Désigne comme responsable qualité :

Madame / Monsieur (indiquer le prénom et le nom du responsable qualité) :

.....

Fonction habituellement occupée au sein de l'Office de Tourisme:

.....

Coordonnées du responsable qualité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Fait à :

Le :

Signature :

Accompagnement qualité de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de :

Représenté par :

Madame / Monsieur (indiquer les prénom et nom du représentant légal de la structure) :

.....

Fonction :

.....

A été accompagné dans la mise en place de sa démarche qualité dans le cadre :

D'un accompagnement individuel par :

- le cabinet :
- en la personne de :

D'un accompagnement collectif :

- piloté par :
 - l'UDOTSI ou la FDOTSI de :
 - la FROTSI de :
 - autre :
- avec le cabinet :
- en la personne de :

D'un autre type d'accompagnement:

Précisez :

N'a pas été accompagné dans la mise en place de sa démarche qualité

Fait à :

Le :

Signature :

Frais relatifs à l'instruction de la candidature

Il est demandé à l'Office de Tourisme candidat à la marque QUALITE TOURISME™ (première demande ou renouvellement), au titre de l'instruction de son dossier de candidature :

Pour les Offices de Tourisme classés en catégorie :

Adhérents

- Une somme de 150 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie III
- Une somme de 250 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie II
- Une somme de 350 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie I

Non adhérents :

- Une somme de 300 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie III
- Une somme de 500 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie II
- Une somme de 700 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en catégorie I

Pour les Offices de Tourisme classés en étoile :

Adhérents

- Une somme de 150 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en 1 et 2*
- Une somme de 300 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en 3 et 4*

Non adhérents :

- Une somme de 300 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en 1 et 2*
- Une somme de 600 € HT (plus TVA au taux de 20 %) pour les OT classés en 3 et 4*

Une facture sera envoyée à l'Office de Tourisme lors de l'instruction du dossier. Le paiement sera comptant à réception de la facture.

Cette somme reste acquise à Offices de Tourisme de France® quelle que soit l'issue de l'instruction (obtention ou non de la marque).

L'attribution de la marque ne pourra se faire sans le règlement de cette somme

Renseignements sur votre prochain audit

La liste des auditeurs agréés par Offices de Tourisme de France® est disponible sur le site internet dédié à la qualité en office de tourisme. www.qualiteofficedetourisme.com

Rappel :

- Un Office de Tourisme ne peut pas sélectionner un auditeur ou un cabinet l'ayant accompagné dans la mise en place de la démarche qualité.
- Dans le cadre d'un audit de renouvellement de la marque QUALITE TOURISME™, un office de tourisme ne peut avoir recours deux fois de suite au même auditeur agréé Offices de Tourisme de France® ni à son cabinet pour l'obtention de la marque QUALITE TOURISME™.

Nom et prénom de l'auditeur sélectionné :

Nom du cabinet ou de sa structure :

Date prévue de l'audit :

Dans le cadre d'un audit de renouvellement de la marque,

Nom et prénom de l'auditeur de l'audit précédent :

Nom du cabinet ou de sa structure :

Pièces à fournir pour la candidature à la marque QUALITE TOURISME™, via le Référentiel Qualité Offices de Tourisme de France®

L'Office de Tourisme doit envoyer **un exemplaire à l'auditeur sélectionné et un exemplaire à Offices de Tourisme de France®** (coordonnées sur la dernière page)

1. Le dossier de candidature comprenant : **la lettre d'engagement, la désignation du responsable qualité, l'accompagnement individuel ou collectif qualité, les renseignements sur l'audit**
2. **Le contrat de suivi complété et signé uniquement si le suivi n'est pas réalisé par votre relais territorial.**
3. **Documents réglementaires/administratifs :**
 - a. Statuts de votre Office de Tourisme
 - b. Arrêté de classement – **L'arrêté de classement à jour est un pré-requis pour l'obtention de la marque, il doit absolument être joint au dossier de candidature**
4. **Documents relatifs à l'organisation qualité de votre office de tourisme :**
 - Documents qualité
 - Manuel Qualité
 - Procédures, Instructions
 - Liste des documents applicables (voir annexe 2 du référentiel)
 - Tableau des enregistrements
 - La stratégie et les objectifs de l'Office de Tourisme
 - Plan d'actions annuel et bilan N-1
 - La convention d'objectifs (si existante)
 - Organigramme de l'Office de Tourisme
 - Synthèse des indicateurs qualité
 - Comptes rendus du groupe de travail local qualité
 - Autres documents éventuels...

(Certains de ces documents pourront être présents dans le manuel qualité)
5. **Documents promotionnels (Documents, Plaquettes, Brochures ...) : à envoyer uniquement à l'auditeur**
6. **Une copie du rapport d'audit précédent (N-3) : uniquement pour les offices de tourisme demandant le renouvellement de la marque**

Aucun audit ne pourra être réalisé si le dossier est incomplet

Tous ces documents sont à adresser
au minimum 30 jours avant la date prévue pour l'audit
à Offices de Tourisme de France®

Idéalement au format numérique* (Dropbox, Drive, Wetransfer, etc..) à l'adresse suivante :

romain.lepemp@offices-de-tourisme-de-france.org

Ou au format papier* à l'adresse ci-dessous :

**Offices de Tourisme de France
Monsieur Romain LE PEMP
11 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris**

**Vous pouvez également envoyer une partie au format papier et une autre au format numérique.*